

Traités.—Dans les provinces de l'Est, depuis longtemps colonisées, les Indiens se sont lentement civilisés au contact de la population blanche; mais dans l'ouest d'Ontario et dans les Provinces des Prairies, il en fut autrement. Dans ces contrées, où la civilisation progressa à grands pas, le gouvernement dut prendre des mesures promptes et efficaces pour protéger les droits, à tout le moins moraux, que confèrait aux aborigènes leur qualité de premiers occupants du sol. Des traités furent en conséquence conclus avec les Indiens par lesquels ceux-ci cédèrent au domaine leurs droits territoriaux. En échange, le gouvernement s'engageait à leur procurer d'autres terres réservées à leur usage exclusif; à leur payer des sommes d'argent et à leur verser des annuités per capita; à les mettre en mesure d'entreprendre l'agriculture et l'élevage; à faciliter leurs opérations de chasse et de pêche; à pourvoir à l'instruction de leurs enfants, et d'une manière générale à sauvegarder leurs intérêts. Ces traités ont été conclus de temps à autre, selon les circonstances, au fur et à mesure que l'ouverture de nouveaux territoires à la colonisation contraignait les indigènes à se déplacer. Jusqu'ici aucun traité n'a été conclu avec les Indiens de la Colombie Britannique, mais le gouvernement s'est néanmoins intéressé à leur bien-être matériel et moral.

Finances.—A la date du 31 mars 1931, le fonds des Indiens géré par le gouvernement s'élevait à \$13,764,581, contre \$13,856,521 pour l'année précédente. Les dépenses budgétaires s'établissaient ainsi: crédits votés par le parlement pour les besoins du département, \$4,644,076; annuités statutaires, \$222,143.

Statistiques.—On trouvera ci-après les tableaux statistiques consacrés à la population indienne, l'assiduité scolaire, la production agricole des Indiens du Canada et les revenus qu'ils en retirent. Les chiffres du tableau 7 sont puisés dans les différents recensements effectués depuis la Confédération; les données des autres tableaux sont extraites du dernier rapport annuel du département des Affaires Indiennes. Ces chiffres ne comprennent que les Indiens sous la tutelle du département des Affaires Indiennes, qui prend tous les cinq ans le recensement de tous les Indiens sous son contrôle. Les chiffres du recensement comprennent toutefois tous les individus d'origine indienne. Ces Indiens ont augmenté en nombre de 104,894 en 1924 à 108,012 en 1929, soit une augmentation de 3 p.c. dans le quinquennat. Les chiffres du recensement décennal comprennent quelques milliers de personnes de race indienne vivant en dehors des réserves comme citoyens ordinaires du Canada.

7.—Population indienne du Canada, par provinces, 1871-1931.

Province.	1871. ¹	1881. ¹	1891. ²	1901.	1911.	1921.	1931.
Ile du Prince-Edouard.....	323	281	314	258	248	235	233
Nouvelle-Ecosse.....	1,666	2,125	2,076	1,629	1,915	2,048	2,191
Nouveau-Brunswick.....	1,403	1,401	1,521	1,465	1,541	1,331	1,655
Québec.....	6,988	7,515	13,361	10,142	9,993	11,566	12,312
Ontario.....	12,978	15,325	17,915	24,674	23,044	26,436	30,363
Colombie Britannique.....	23,000	25,661	34,202	28,949	20,134	22,377	24,599
Manitoba.....				16,277	7,876	13,869	15,417
Saskatchewan.....				26,304	11,718	12,914	15,263
Alberta.....					11,630	14,557	15,25 ³
Yukon.....	56,000	56,239	51,249	3,322	1,489	1,390	1,543
Territoires du Nord-Ouest....				14,921	15,904	3,873 ⁴	4,046
Totaux.....	102,358	108,547	120,638	127,941³	105,492	110,596	122,920

¹ Chiffres du recensement pour les provinces organisées et estimations pour le reste du Canada.

² La race d'origine ne fut pas relevée en 1891; chiffres du département des Affaires indiennes.

³ Y compris 34,481 métis.

⁴ L'extension des frontières de Québec, d'Ontario et de Manitoba en 1912 eut pour effet d'augmenter leur population indienne au recensement de 1921, au détriment des Territoires du Nord-Ouest.